**EDITO** Un jour on apprend les milliards d'euros placés en Suisse et soustraits au fisc. Qu'à cela ne tienne ! Plutôt que le renforcement de la lutte contre une fraude fiscale qui comblerait cinq fois le prétendu « trou de la sécu », le lendemain on nous annonce une coupe budgétaire de plus, une nouvelle remise en cause du droit du travail, de nouveaux avantages accordés au patronat.

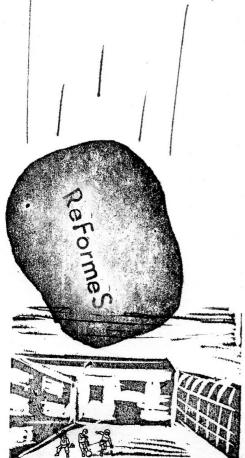
Qui paye ? Nous ! Doublement : les profits engrangés et sortis de notre économie, sont produits par nous, par notre travail. Les coups et les coûts infligés en retour, c'est aussi nous qui les prenons : chômage, précarité, gel des salaires, baisse de la protection sociale, dégradation des services publics... Pour illustrer, nul besoin de chercher ailleurs

que... en Lorraine à l'heure où nous écrivons ces lignes :

Dans le privé : Nous pensons aux 200 salariés de Mory à Ludres dont l'avidité spéculative des actionnaires a détruit 2150 emplois. Nous pensons également aux 187 salariés de Manoir Industries à Custines, victimes de la stratégie mensongère de capitalistes...

Dans le public : Les DASEN des 4 départements lorrains prévoient dans le 1er degré près de 200 fermetures de classes pour une centaine d'ouvertures, traduction des suppressions de postes prévues la rentrée pour prochaine après 7 années de ininterrompue purge annonçant des conditions de travail qui continuent de se dégrader.

Que dire d'autre dans ces conditions que : public, privé, ensemble reprenons le chemin des luttes, donnons une suite et amplifions la mobilisation du 9 avril dernier!



(CONTRE) RÉFORME DU COLLÈGE, ARME DE DÉCONSTRUCTION MASSIVE

Présentée devant le conseil des ministres le 11 mars, la réforme du collège prévue pour la rentrée 2016 fera l'objet de tractations avec certaines organisations syndicales jusqu'au CSE du 10 avril. La réforme sera ensuite mise en consultation au printemps 2015. Soutenus par l'*UNSA* et le *SGEN-CFDT*, les projets de décret et d'arrêté ministériels¹ diffusés le 31 mars dessinent déjà une remise en cause gravissime du collège unique², une autonomie accrue des établissements et un renforcement des pouvoirs du chef d'établissement.

La suite en page 2

"Les chefs c'est comme les étagères : plus c'est haut, et moins ça sert." (Anonyme)





# Info

#### **BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE**

Numéro 19 - Avril 2015

ISSN: 2104-1547 - CPPAP: 1014 S 08325

Dir. de la publ.: Roberto Toscano

Editeur: SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy
Imprimé par SUD Education Lorraine
Périodicité trimestrielle

#### SOMMAIRE

- p.1 : Édito / (Contre) Réforme du collège p.2 : (Contre) Réforme du collège (suite)
- p.3 : La lutte continue chez les personnels administratifs et techniques / Tranche de vie à l' UL / Répression
- p.4 : Grève interprofessionnelle du 9 avril : et après ?

# PERMANENCES SYNDICALES

Lundi à Vendredi de 14h à 18h 4 rue de Phalsbourg - Nancy Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine : sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 : sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 : sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 : sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 : sudeduc55@gmail.com

Site académique : http://sudedulor.lautre.net/

Site fédéral : www.sudeducation.org



### (CONTRE) RÉFORME DU COLLÈGE, ARME DE DÉCONSTRUCTION MASSIVE

#### Une nouvelle étape vers une éducation libérale

Le ministère part d'une vision volontairement catastrophiste du collège, monolithique, profondément inégalitaire, lieu d'ennui aggravant les difficultés scolaires... pour imposer son projet, « fruit du bon sens et du pragmatisme » en accordant une autonomie renforcée à l'échelon local³... La logique libérale, déjà à l'œuvre dans le socle commun et la réforme des statuts, dégrade à nouveau le service public d'éducation avec l'assentiment de syndicats complices.

## Globalisation des horaires : dégradation des conditions de travail et arbitraire hiérarchique

L'article 2 du projet de décret accorde ainsi à l'établissement le pouvoir de moduler à sa guise la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline à la seule condition de respecter le volume global d'une discipline sur l'ensemble du cycle IV (5ème à 3ème) et le total horaire-élève de chaque niveau, entraînant de fait la fin d'un horaire hebdomadaire national. Sa distribution sera donc laissée à l'arbitraire du chef d'établissement et de son conseil pédagogique, y-compris en cas de désaccord du CA. En plus d'une désorganisation totale des enseignements et du travail, cette mesure va surtout entraîner une mise en concurrence accrue des enseignants et des disciplines au sein d'un même collège et de profondes inégalités entre établissements. Couplée à la réforme des statuts et des IMP<sup>4</sup>, on peut évidemment craindre toutes les dérives possibles dans ce type de fonctionnement managérial... Au titre de la souplesse et de l'adaptation au local, c'est bien le collège unique que l'on remet en question.

### Enseignements pratiques à la carte : traitement inégalitaire des élèves

Ce détricotage du collège unique et du cadre national des horaires est encore aggravé par l'introduction de 4 heures d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au cycle 4, inclues dans les 20 % de « marge de manœuvre » de la nouvelle dotation. Cela vient encore renforcer les prérogatives du chef d'établissement<sup>5</sup>. Organisés sur 8 thèmes, avec deux thèmes travaillés par année et par élève, les EPI seront élaborés en conseil pédagogique et présentés en CA. Cette mesure accentue encore la concurrence entre personnels, par l'attribution des projets et des heures en fonction de leur relation avec le chef et de leur « rayonnement », et entre les établissements, engagés dans une compétition pour proposer les EPI les plus attractifs. On imagine sans peine les injonctions hiérarchiques pour formuler les projets les plus « vendeurs ».

Rien pour la concertation ni pour la préparation ou le suivi de ces enseignements de projet. Par ailleurs, si dans les établissements les plus favorisés, l'accent sera sans doute mis sur l'ouverture culturelle la plus large, ceux de l'éducation prioritaire pourraient rapidement être invités à se concentrer sur l'acquisition du socle commun et sur des projets utilitaristes autour d'un « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel ».

#### Menaces sur les dotations et les répartitions horaires

Les pistes de répartition horaire, encore floues, confirment l'introduction de la LV2 pour tous en 5ème à moyen constant en passant de 3 à 2,5h par semaine en 4ème et en 3ème. En conséquence, augmentation de la charge de travail des collègues -dont le service augmenterait d'au moins une classe supplémentaire- et conditions d'apprentissage dégradées pour élèves. D'autant plus qu'à cela s'ajoute une demi-heure en moins en LV1 en 6ème et la possible suppression des classes bilangues et européennes qui viendront encore fragiliser certaines disciplines comme l'allemand. Par ailleurs, la globalisation des enseignements artistiques se confirme avec une semestrialisation explicitement possible ayant une incidence sur les conditions de travail des collègues<sup>6</sup> qui pourraient se voir imposer des compléments de service ailleurs sur un semestre. Globalisation encore pour le bloc SVT, techno, sciences physiques en 6ème. Ces nouvelles grilles horaires en 6ème font craindre une généralisation de l'EIST alors qu'une majorité de collègues s'y oppose. Enfin,

les langues anciennes et régionales sont réintégrées en tant qu'enseignement de complément avec un horaire réduit et sans dotations spécifiques.



Une prise en charge de la difficulté scolaire inefficace

Le ministère évite une nouvelle fois la question des moyens et des effectifs classe pour faire le choix du bricolage. Le contenu de l'accompagnement personnalisé (les 3h hebdomadaires d'EPI en 6ème, 1h des 4h d'EPI pour les autres niveaux), en proposant de brasser les élèves dans des groupes variables et inter classes renouvelés sans cesse toute l'année, prend pour modèle celui du lycée dont l'inefficacité est de plus en plus évidente. Et si des travaux en petits groupes sont prévus pour solliciter et interagir davantage avec les élèves, les disciplines qui bénéficieront de ces dédoublements seront une nouvelle fois choisies par le conseil pédagogique, décidément le remède à toutes les difficultés selon la ministre<sup>7</sup>...

#### Une autre école à construire

À l'opposé d'un projet cassant le collège unique, renforçant le pouvoir des hiérarchies locales sur les enseignements et accentuant la compétition et les divisions entre personnels, SUD Éducation porte des revendications pour un collège vraiment unique et émancipateur dans le cadre d'une école polytechnique et polyculturelle jusqu'à 18 ans. Le projet que nous portons, c'est celui de collèges intégrant les savoir-faire manuels, mettant en œuvre des pédagogies coopératives dans des classes de 18 élèves, avec des services devant élèves réduits permettant le travail en équipe dans un cadre autogéré.



 $<sup>3 \</sup>qquad \underline{\text{http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html} \\$ 

<sup>4 &</sup>lt;a href="http://www.sudeducation.org/IMP-ni-moyens-ni-decharges-mais.html">http://www.sudeducation.org/IMP-ni-moyens-ni-decharges-mais.html</a>

<sup>5</sup> http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Documents/pdf/Coll%C3%A8ge\_fiche2.pdf

<sup>6</sup> http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/arretecollege010415.pdf p.5

http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendrepour-mieux-reussir.html#2.2\_- Développer les temps d'aprentissage en petits effectifs

# LA LUTTE CONTINUE CHEZ LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Suite aux rassemblements hebdomadaires débutés en novembre dernier sur la politique salariale et les différences de traitement constatées entre académies, une délégation intersyndicale a été reçue 12 mars par la députée C. Khirouni. Elle a écouté les revendications et s'est engagée à interpeller le recteur. Parallèlement le député H. Féron a, lui, prévenu la ministre du mouvement mis en place par les personnels administratifs et techniques de l'académie.

Le 19 mars le recteur, sa secrétaire générale et la cheffe de cabinet ont de nouveau reçu la délégation des représentants du personnel pour annoncer l'attribution d'une prime exceptionnelle de 150 € aux catégories C et 100 € aux catégories B.

Dans un souci d'égalité et de solidarité, mardi 24 mars lors du rassemblement hebdomadaire, et pour montrer la détermination à soutenir les collègues les plus précaires, un vote à main levé a été effectué afin d'exiger dans un courrier au recteur que cette indemnité exceptionnelle soit élargie auprès des collègues non titulaires. La proposition a été voté « pour » à l'unanimité.

Une seconde pétition circule toujours et a recueilli à ce jour plus de 1000 signatures.

Pour ne pas relâcher la pression et afin de rester vigilants quant à la mise en place de la nouvelle indemnité RIFSEEP prévue en juillet 2015, les personnels ont décidé de continuer à se rassembler chaque dernier mardi de mois durant la durée des groupes de travail.

#### TRANCHE DE VIE À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Le Conseil d'Administration de l'UL (Université de Lorraine) nous dit que le COM (Contrat d'Objectif et de Moyen décret 2014-825 du 21 juillet 2014) est un outil de communication fédérateur en interne permettant la valorisation en externe de la richesse et de la diversité. Il permet le pilotage, la réflexion stratégique, la communication. C'est un outil de discussion, de dialogue et de construction collective...

Quand on n'a pas les moyens en termes de personnels on ne peut définir des objectifs sans se poser la question des moyens. Le VPCA<sup>8</sup> de l' UL nous dit que dans le COM il faut surtout considérer l'aspect objectif et le président que la dynamique Ressources Humaines doit être revisitée. Cependant, le but du COM est de pouvoir être en mesure de rendre des comptes à la tutelle et de décliner la LOLF et sa batterie d'indicateurs au sein de chaque composante, indicateurs de performance purement quantitatifs, qui n'offrent qu'une version très réductrice de l'efficacité avec laquelle les missions de service public sont remplies.

Contrats de gros objectifs aux petits moyens, exempts de toutes réglementations, ils s'inscrivent dans l'application de la loi LRU, avec des présidents d'université dotés de pouvoirs exorbitants. De dimension locale, tant pour les objectifs que pour les moyens, les COM font prédominer la logique de concurrence entre composantes et entre établissements. C'est le moyen de mettre en concurrence les collègues. Une nouvelle façon de gérer la pénurie.

Le résultat financier 2014 est excédentaire d'1,6M alors qu'il était prévu déficitaire d'1,3M, la capacité d'autofinancement est en progression, le fond de roulement est passé de 29 à 32 jours. Les commissaires aux comptes donnent leur certification avec deux réserves, ils en ont levé une par rapport à l'an passé qui concernait le compte d'attente... Tout est pour le mieux, tout le monde paraît très satisfait de cette réussite, les votes en CA concernant ces comptes passeront tous à l'unanimité (moins quelques refus de vote). Les problèmes de gels de postes, de moyens insuffisants, de contribution universelle...ne semblent pas devoir être considérés. Le contentement général est exprimé par le président: « on est dans un établissement qui a dépassé la fusion! »

On oublie les milliers de personnels qui ont souffert et souffrent encore de cette réorganisation du travail et qui sont les variables d'ajustement de la grande entreprise universitaire !

En attendant des sujets brûlants comme l'interdiction de la cigarette électronique, les modalités des tarifs des mises à disposition de locaux de l'UL, le voile, sont âprement débattus au sein du CA ...

#### 8 Vice-président en charge du Conseil d'Administration

#### LA COLONNE DE LUTTE JURIDIQUE

#### Refuser l'inspection : c'est possible

Pour les profs, l'inspection d'évaluation n'apparaît dans aucun texte réglementaire9. Seule la note est encore obligatoire. Vous pouvez faire savoir à votre supérieur votre souhait de la refuser au moment où vous en êtes informé-e, par voie hiérarchique<sup>10</sup>. Le plus souvent, l'inspecteur ne donne même pas suite. Certains viendront inspecter votre classe en votre absence et celle de vos élèves, autrement dit « sur pièces ». Les plus virulents tenteront une inspection forcée : pas de panique ! Il vous suffit d'interrompre votre cours en restant dans la classe et de lui en confier la responsabilité, en attendant qu'il ou elle parte. Dans le second degré, il faut informer le chef d'établissement (également supérieur hiérarchique, qui note administrativement), qui transmettra.

Les seuls documents que vous aurez obligation de fournir sont les suivants.

- Dans le premier degré : le registre d'appel, l'emploi du temps de la classe, le livret scolaire (un par trimestre).
- Dans le second degré : faire l'appel, remplir le cahier de texte et les bulletins.

Le refus entraînera probablement une baisse de la note pédagogique, et parfois de la note administrative (2nd degré). La note ne peut pas être zéro. Il arrive même que l'on garde sa note antérieure, parce que l'inspecteur n'a pas fait remonter le refus à sa hiérarchie.

#### RÉPRESSION, RÉPRESSION

Jean-François Chazerans, professeur de philosophie au lycée Victor Hugo de Poitiers, a été mis en cause par un courrier de parent d'élève suite à un cours fait le lendemain de l'attentat à Charlie Hebdo. Ce jour-là, tous les enseignants, comme J-F. Chazerans, ont été confrontés à une situation bien difficile : comment aborder un sujet aussi complexe, dans un moment où l'émotion prenait le pas sur la réflexion ?

Suite à la réception de ce courrier de parent, le recteur de l'académie de Poitiers l'a suspendu de ses fonctions, a fait un signalement au procureur de la république pour « apologie d'acte de terrorisme » et convoqué une commission disciplinaire pour « propos inadéquats tenus en classe ».

Malgré le constat fait par l'enquête de police que les phrases incriminées n'avaient pas été prononcées, malgré l'abandon des poursuites judiciaires, le recteur a maintenu la commission de discipline pour « propos inadéquats ». Il inflige maintenant à ce professeur une sanction grave de mutation d'office, en zone de remplacement dans un autre département.

Considérant cet enchaînement de faits et le caractère incompréhensible et inacceptable de cette sanction, les signataires demandent, à Madame la Ministre, qu'elle soit annulée et que J-F. Chazerans soit rétabli dans ses fonctions au lycée Victor Hugo de Poitiers.

http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2015N47580

Cette pétition est soutenue par les organisations syndicales FSU, CGT Educ'action, SNFOLC-FO, SUD éducation-Solidaires.

 <sup>-</sup> La <u>note de service du 13 décembre 1983</u> du ministre de l'éducation nationale (Savary) qui explicite les modalités d'inspection et autorise le refus. Cette note est précisée par une lettre du 4 mai 1984 (BOEN n° 20 du 17 mai 1984).

<sup>0</sup> http://www.sudeducation.org/L-inspection-on-peut-dire-non.html

#### **AGENDA**

#### Assemblée Générale SUD Éducation :

→ 12/05 9h-17h au LP Geisler à Raon L'Étape (sur ASA).

→ 17/06 à 15h au local rue de Phalsbourg à Nancy.

#### Congrès local SUD Éducation Lorraine:

 $\rightarrow$  4 et 5 mai 2015 à Nancy.

#### Formations syndicales :

→ Subvertir ses pratiques pédagogiques 28 avril 2015 - Nancy

Modalités pratiques sur notre site : <a href="http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77">http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77</a>

#### GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE DU 9 AVRIL : ET APRÈS ?

On ne peut que saluer l'initiative de la grève générale du 9 avril, appelée par la CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES (Union de tous les SUD et apparentés, dont SUD Éducation), contre l'austérité. On ne peut non plus s'empêcher de penser que pour faire aboutir nos revendications, nous devrons aller beaucoup plus loin. Lutter plus pour gagner plus.

Pour SOLIDAIRES, les inégalités sociales, les impasses de la politique d'austérité du gouvernement, la surenchère du MEDEF, ne peuvent rester sans réponse ni mobilisation au niveau national. Du pacte de responsabilité à la loi Macron, toutes les mesures prises par le gouvernement ne font qu'aggraver la situation de la grande majorité des salarié-es et favoriser la course au profit et à la rentabilité financière voulue par le patronat. La méthode autoritaire du gouvernement n'est là que pour cacher son absence de base sociale. À gouverner pour les patrons, le gouvernement nous impose l'austérité à marche forcée. Les inégalités sociales s'approfondissent de jour en jour. Le constat est édifiant : plus de 6 millions de chômeurs-euses, une précarité persistante avec un accroissement des CDD de moins d'un mois, 12 millions de personnes au seuil de pauvreté, plus de 41000 foyers privés d'accès à l'énergie, des plans de licenciements qui continuent, des salaires qui stagnent, des services publics menacés.

Mais il paraît que tout le monde doit se serrer la ceinture. Tout le monde, vraiment ? Selon l'ONG OXFAM¹¹, « En 2014, les 1% les plus riches détenaient 48% des richesses mondiales, laissant 52% aux 99% restants. La quasi-totalité de ces 52% sont aux mains des 20% les plus riches. Au final, 80% de la population mondiale doit se contenter de seulement 5,5% des richesses ». Cerise sur le gâteau, en France, la fraude et l'évasion fiscale sont une perte sèche évaluée entre 60 et 80 milliards, autant de richesses produites par les salarié-es détournées dans les paradis fiscaux et la spéculation. Les dividendes versés aux actionnaires explosent, plus 30% en 2014, soit plus de 56 milliards d'euros. Et pendant ce temps, le gouvernement Valls/Hollande arrose les multinationales à coups de milliards via le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), recule devant les exigences du patronat, cède aux lois de la finance, bafoue le droit de l'environnement au profit des intérêts économiques.

La contestation et les résistances sociales montent dans plusieurs pays européens, dont la Grèce et l'Espagne. En France, des mobilisations ont lieu dans le privé comme dans le public, dans les localités, les branches, contre les licenciements, pour des augmentations salariales, préserver les moyens des services publics, et améliorer les conditions de travail. À partir de ces luttes nous voulons unir nos forces et exigences pour imposer une autre répartition des richesses et satisfaire les besoins sociaux les plus élémentaires, fondés sur l'égalité et la solidarité. Il s'agit de reprendre l'offensive, de retrouver la force et la dignité de l'action collective. La négociation avec le gouvernement est inutile, surtout à l'heure où celui-ci se fait épingler par Amnesty Internationale<sup>12</sup> pour violences policières, discrimination contre les Roms et liberté de manifestation bafouée.

Pour imposer nos revendications, il faudra lutter bien plus. Il faudra une grève générale interprofessionnelle *reconductible*, avec blocage de l'économie, jusqu'à satisfaction.

Il faudra aussi en finir avec le capitalisme, afin d'établir une société solidaire, égalitaire et autogérée par la population ellemême. Ça fait des années qu'on le dit ? Mais aujourd'hui le FN menace d'arriver au pouvoir. C'est dire si l'urgence de développer nos alternatives et nos luttes se fait criante.



J'adhère !

1101111	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel:	
Adresse mail :	
Adresse professionnelle :	
Catégorie :	
Fonction exacte :	
Classe Normale	Hors Class

#### COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun (crédit d'impôt de 66%) :

Salaire net	Cotisation	Coût réel après
mensuel	annuelle	crédit d'impôts
- de 600 €	6€	2€
+ de 600	15 €	5€
+ de 750	27 €	9€
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117€	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315€	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416€	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du	
	salaire mensuel	

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et à adresser à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion plusieurs chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire.

<sup>11</sup> http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\_attachments/ib-wealth-having-all-wanting-more-190115-fr.pdf

<sup>12 &</sup>lt;a href="http://www.amnesty.fr/Informez-vous/Les-actus/6-choses-savoir-sur-les-droits-humains-en-France-14331">http://www.amnesty.fr/Informez-vous/Les-actus/6-choses-savoir-sur-les-droits-humains-en-France-14331</a>